

Nous avons déjà parlé du Recueil des Coutumes que le président de Benninck fit paraître en 1623/24 chez l'imprimeur Reulandt. C'est déjà en 1531 que le Conseil provincial avait été chargé de l'élaboration de cet important ouvrage qui restait en vigueur jusqu'à l'incorporation du pays dans la République française; il ne fut remplacé qu'en 1804/06 par le Code Napoléon.

Le Conseil provincial publia également en 1624 un certain nombre d'ordonnances dont les plus importantes concernent les affaires criminelles (25. 2. 1624), les redevances fiscales et aides (28. 8. 1624), l'exercice de l'art de guérir (12. 9. 1624) (5). Dire que ces ordonnances furent encore rééditées dans les deux langues en 1709! (6)

Le 8 avril 1626 décéda à Namur le gouverneur comte de *Berlaymont*, laissant veuve une épouse enfin assagié. En effet, si nos renseignements sont exacts, il faut remonter jusqu'en 1620 pour tomber sur la dernière aventure de madame de Berlaymont, cette fois-ci avec un cavalier espagnol. Mais l'affaire faillit tourner mal: elle amena non seulement une brouille, passagère, avec l'époux, mais également l'exclusion de Madame de Berlaymont de la Cour des Archiducs. Pleine d'assurance, la fougueuse comtesse prit alors la route vers la France où, grâce à ses relations, elle manigança le mariage de son fils avec une des plus riches héritières de la noblesse française. Prévenu par l'Archiduc, le roi d'Espagne - qui avait défendu aux grands seigneurs belges toute alliance avec des familles françaises - opposa son veto tout en donnant ordre aux Archiducs d'accueillir de nouveau madame de Berlaymont à leur Cour et d'oublier «tout souvenir de ses fautes passées». (7)

Peu avant sa mort, le gouverneur de Berlaymont avait fondé avec son épouse, à Bruxelles, une Maison des Chanoinesses régulières de St-Augustin qui portait le nom de ses fondateurs. A l'instar de son modèle, la Congrégation de Luxembourg, l'établissement de Bruxelles avait pour but l'éducation des jeunes filles. Son installation solennelle eut lieu le 25 mai 1627 en présence de l'Infante. (8)

Jusqu'à l'arrivée du nouveau gouverneur les affaires du pays furent dirigées par le comte de *Manderscheid-Keyl*.

En 1626 il y eut de nouveau «ein großer Contagion der Pest». (9) Voici ce que l'on trouve à ce sujet dans le manuscrit du notaire Pierret:

«L'an 1626 la contagion régna derechef à Luxembourg et aux environs, depuis le mois de mai jusqu'en octobre de la même année; elle y fit de grands ravages, de manière que la plupart des habitans et le Conseil (provincial) se retirèrent ailleurs jusques à la Purification de l'an 1627.» (10)

Cette fuite du Conseil provincial et de ses avocats a été sévèrement jugée.

Le 11 juillet 1626 le Conseil informa l'Infante Isabelle que la peste sévissait depuis Pâques au Grund et qu'elle venait de faire son apparition dans la ville-haute. En conséquence il demanda l'autorisation de transférer son siège «comme a este fait en l'an 1578 pendant une grande mortalité en ceste ville». (11) La demande, arrivée le 16 à Bruxelles, reçut deux jours plus tard, de la part du